



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23057169***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 AVR. 2023

Greffe

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0414 346 782**

Nom

(en entier) : **N.V. PAUL HARTMANN S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **AVENUE PAUL HARTMANN 1, 1480 TUBIZE****Objet de l'acte : DEMISSIONS ET NOMINATIONS - ADMINISTRATEUR - ADMINISTRATEUR
DELEGUE**

Extraits des résolutions écrites des actionnaires en date du 3 janvier 2023

Les actionnaires :

a) prennent acte de la démission de Monsieur Frédéric Dubois, domicilié à Ekkelenbergstraat 22, (HN) 1540 Herne, en tant qu'administrateur délégué avec effet immédiat.

b) décident de nommer Monsieur Hugo Puiggros, domicilié à 08017 Barcelona, Espagne, Carrer de Pau Alcover 16 01 2B, en tant qu'administrateur, à compter de ce jour et pour une période de six (6) ans.

Les actionnaires décident également de nommer Monsieur Sergio Rabaza, domicilié à 08348 Cabriels, Espagne, Carrer dels Pinetons 34, en tant qu'administrateur, à compter de ce jour et pour une période de six (6) ans.

Ces mandats d'administrateurs sont révocables à tout moment conformément à la législation applicable.

Les actionnaires décident de donner une procuration spéciale à Frédéric Dubois ainsi qu'à Me Louis-François du Castillon ou tout avocat du cabinet Fieldfisher Belgium LLP, dont le siège est situé Boulevard Louis Schmidt 29, 1040 Bruxelles, ainsi qu'à Corpoconsult SRL, dont le siège est situé Rue Fernand Bernier 15, 1060 Bruxelles, représenté par M. David Richelle, chacun agissant seul et avec droit de substitution, afin d'accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles aux décisions de l'organe d'administration de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et déposer la demande de modification l'enregistrement de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tous documents au greffe compétent et d'accomplir toutes formalités pour la publication des décisions de l'organe d'administration de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et formulaires et, en général, accomplir tous les actes nécessaires.

Extraits des résolutions écrites des administrateurs en date du 3 janvier 2023

Les administrateurs décident de nommer Monsieur Sergio Rabaza, domicilié à 08348 Cabriels, Espagne, Carrer dels Pinetons 34, au poste d'administrateur délégué, avec effet à compter de ce jour.

Le mandat est révocable à tout moment conformément à la législation applicable.

Le mandat d'administrateur délégué n'est pas rémunéré.

Le conseil d'administration décide de donner procuration à Frédéric Dubois ainsi qu'à Me Louis-François du Castillon ou tout autre avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, dont le siège est situé à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 29/15, et/ou à Corpoconsult SRL, dont le siège est située à 1060 Bruxelles, Rue Fernand Bernier 15, représentée par M. David Richelle, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution afin de

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux présentes décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Signé

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).